

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTALE D'AGREMENT D'ADOPTION**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code d'action sociale et des familles notamment ses articles L.225-1 à L225-10 et R225-9 à R225-11 relatifs à la commission d'agrément,

Vu l'arrêté du 18 avril 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'agrément d'adoption,

Vu la démission de madame Marie-France Proville par courrier du 30 mai 2023 et l'absence de désignation d'un représentant de l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État ADEPAPE 62 Parcours de Vie pour la remplacer,

Considérant que madame Ingrid Coulibaly quitte ses fonctions au 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : La composition de la commission départementale d'agrément d'adoption prévue aux articles L225-2 et R225-9 du code d'action sociale et des familles est fixée comme suit :

**TITULAIRES**

**SUPPLEANTS**

Au titre de l'alinéa 1 : Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ou leurs suppléants désignés parmi les personnes répondant aux mêmes conditions ;

- Madame Daphné Bogo  
Directrice de l'enfance et de la famille  
Présidente de la commission d'agrément

- Madame Anne Monfilliette  
Cheffe du bureau agréments et adoption  
Vice-présidente de la commission  
d'agrément

- Madame Anne Bernard  
Responsable départemental  
Mission pilotage aide sociale à l'enfance

- Madame Caroline Poivre  
Responsable de secteur d'aide sociale à  
l'enfance

- Madame Michèle Mercier  
Cheffe du bureau accès aux origines

- Monsieur Philippe Liebert  
Chef de la mission pilotage et  
accompagnement projet de vie

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20231009-DEF23COMDPTADOP-AR  
Date de réception préfecture : 15/10/2023

Au titre de l'alinéa 2 : Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État et leurs suppléants ;

- Madame Marie-Noëlle Huchon  
Représentant UDAF  
Membre du conseil de famille de Calais

- Madame Bénédicte Ryckelynck  
Représentant UDAF  
Membre du conseil de famille de Calais

Vacance du représentant de l'ADEPAPE et de son suppléant en l'absence de désignation par l'ADEPAPE

Au titre de l'alinéa 3 : Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance ;

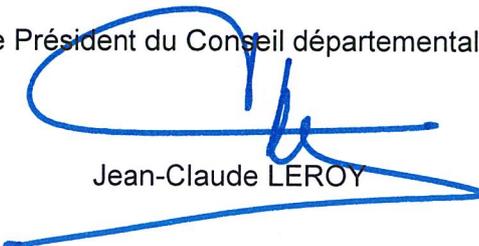
- Madame Jennifer Vichard  
Chef de mission prévention maternité et parentalité

**Article 2** : La présidence de la commission est assurée par madame Daphné Bogo. Madame Anne Monfilliette est nommée vice-présidente.

**Article 3** : Les membres de la commission sont nommés pour six ans.

Arras, le 09 OCT. 2023

Le Président du Conseil départemental,

  
Jean-Claude LEROY